

## Compte rendu du Conseil municipal du 14/12/2017 convoqué le 07/12/2017

**Présents :** M. Malhappe, C. Huet, E. Mascret, D. Chauvin P. Maisonneuve, P. Quentin, S. Lamouille, D. Ferrandin, P. Avril, P. Boquet

**Absents excusés :** Monsieur L. Janvier a donné procuration à M. Malhappe, O. Barbey a donné procuration à D. Chauvin

Pascaline Maisonneuve est nommée secrétaire de séance.

- 1) Le compte rendu de la séance du 06/10/2017 ainsi que le registre des délibérations sont acceptés et signés par l'ensemble des Conseillers.

Monsieur le Maire demande le rajout de deux points à l'ordre du jour :

-Indemnités des Trésoriers

-Défense de la ruralité

Les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité.

### 2) Indemnités des Trésoriers pour l'année 2017

Durant l'année 2017, trois personnes se sont succédées au poste de trésorier.

Les indemnités sont calculées en appliquant un taux à la moyenne du total des dépenses d'investissement et de fonctionnement engagées par la commune sur les 3 dernières années.

L'indemnité s'élève à 33.08€ pour Monsieur Casadei.

L'indemnité s'élève à 162.13€ pour Madame Saint Val

L'indemnité s'élève à 164.49€ pour Monsieur Chevallier

Les conseillers municipaux décident à l'unanimité

-d'accepter de verser à 100% les indemnités dues à chaque trésorier.

### 3) Défense de la ruralité

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la motion sur « l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité » adoptée au Congrès national de l'association des Maires Ruraux de France.

Cette loi vise à redonner de la considération aux territoires ruraux et les mêmes capacités d'actions qu'aux territoires urbains pour redonner de l'espoir aux habitants et aux élus.

Le conseil municipal décide à l'unanimité

-d'approuver l'ensemble du contenu de la motion établie par l'AMRF sur l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité

-s'associe solidairement à la démarche de l'association des maires ruraux de France en faveur d'une loi-cadre « commune et ruralité »

### 4) Admissions des non-valeurs

La Trésorerie de Dreux Agglomération nous informe des sommes irrécouvrables pour l'année 2012 et 2013 concernant des titres de transport et de cantine.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité

- D'approuver ces créances en non valeurs pour une somme totale de 77,25€.

## 5) Modification des statuts du SDE28

Le Syndicat Départemental d'Énergie d'Eure-et-Loir change de nom pour devenir Énergie Eure-et-Loir.

De plus, soucieux de permettre aux communes de mieux maîtriser leurs dépenses, ENERGIE Eure-et-Loir leur propose de bénéficier du service de conseil en énergie partagée afin de promouvoir l'efficacité et la sobriété énergétique de leurs bâtiments.

## 6) Point Auberge

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu une candidature pour la gérance de l'Auberge.

Au 14/12/2017, le montant total des travaux (prestations de services + travaux) s'élève à 515 078€H.T.

Pour rappel, le montant prévu était de 499 037€. Cette hausse est expliquée en partie par le remplacement du plancher plus des travaux supplémentaires.

Monsieur le Maire fait le point sur le financement de l'auberge :

| COÛT + TRAVAUX    |                 | FINANCEMENT     |                              |
|-------------------|-----------------|-----------------|------------------------------|
| Acquisition       | 144 100€        | Autofinancement | 147 600 € (vente presbytère) |
| Frais de notaire  | 3 500€          | Subventions     | 364 614€                     |
| Travaux H.T       | 515 078€        | Emprunt         | 300 000€                     |
| Branchement EDF   | 2 260€          |                 |                              |
| Raccordement EAU  | 2 863€          |                 |                              |
| Aménagement Gîtes | 16 400€         |                 |                              |
| <b>TOTAL H.T</b>  | <b>684 201€</b> |                 | <b>812 214€</b>              |

Le projet est financé par les subventions à hauteur de 71%. ( 78% si on ne prend en compte que les travaux proprement dits)

## 7) Travaux 2017

Travaux réalisés par Franck Ferrandin (dépenses de fonctionnement)

- Réparation toit du bâtiment de stockage près de l'école

-Création trottoir rue Mouillée

-Busage fossé des Rostys (Entreprise Charles travaux)

Travaux reportés à réaliser en 2018 :

-Réfection des trottoirs endommagés Grande rue

- Implantation de 4 bornes à incendie

-Réfection de la rue de la Noé en partage avec la commune de Mondreville

## **8) Vœux du Maire**

Le dimanche 14 Janvier 2018 à 11h dans la cour de l'école auront lieu les vœux de du Maire.

Comme chaque année, les bébés, les nouveaux arrivants, les médaillés du travail et les bacheliers ayant obtenus une mention très bien seront mis à l'honneur. Également, la personnalité de l'année 2017 sera révélée.

## **9) Communiquer et Informer**

Monsieur le Maire souhaite connaître l'avis des conseillers sur la communication et l'information d'une part entre le Maire et les conseillers et d'autre part avec les administrés.

Les conseillers sont satisfaits du mode de communication utilisé par Monsieur le Maire pour leur relater l'information à savoir l'envoi de documents par mail. Il en est de même avec les administrés où la majorité de l'information passe par le site internet qui est quotidiennement mis à jour.

D'ailleurs, nous vous invitons à vous inscrire sur le site de la mairie à l'adresse suivante [mairie-gilles.fr](http://mairie-gilles.fr) afin d'être informé au mieux de ce qui se passe dans votre commune.

### **Tour de table**

Dominique Ferrandin :

-Félicite l'entreprise procédant à l'enfouissement des lignes moyenne tension

-Regrette que le chantier mobile SNCF soit laissé pollué par divers détritrus

Stéphane Lamouille aurait souhaité une information du CM lors de l'agression d'une jeune fille du village.

Evelyne Mascret : le repas des anciens aura lieu au mois de Mars 2018 (date à définir). Remerciements aux personnes ayant participé à la rédaction de journal.

Céline Huet rend compte d'une réunion à laquelle elle a assisté relative à la police de proximité

L'ensemble du Conseil municipal vous souhaite de Bonnes Fêtes de Fin d'Année.

Plus personne ne demandant la parole, monsieur le Maire remercie les conseillers pour leur participation et lève la séance à 22H30